

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 AVRIL

DANS LES CHAMBRES

Les débats engagés au Luxembourg sur la politique coloniale du gouvernement n'ont pas eu l'ampleur ni le décousu de la discussion qui avait rempli deux séances au Palais-Bourbon.

L'ancien président du Conseil, M. Tirard, a résumé, dès le début, la responsabilité de ses actes. Ce fut sous son ministère que furent expédiées les étranges dépêches du 10 février et 4 mars 1890 dont la lecture avait soulevé, à la Chambre des députés, une explosion d'indignation.

Le plaidoyer de M. Tirard peut se résumer ainsi :

La politique coloniale suivie par mon ministère n'était pas une politique de conquête et d'expansion, mais une politique de protection de nos nationaux.

Cette politique a été celle du gouvernement qui nous a succédé. Des explications données par M. Etienne, à la Chambre des députés, il résulte que toutes les mesures furent prises immédiatement pour assurer la protection de nos nationaux. Le sous-secrétaire d'Etat voulait même s'avancer dans l'intérieur ou tout au moins occuper Whydah sur la côte. Le gouvernement en décida autrement; mais à ce moment je fus remplacé par M. de Freycinet.

Le ministre de la marine, M. Barbey, fut prié par M. de Freycinet de garder son portefeuille. Cette politique est encore celle du gouvernement actuel qui naguère a proposé de nouveaux arrangements avec le roi de Dahomey. Aujourd'hui il s'agit de mettre le gouvernement en mesure de faire respecter les traités conclus.

Telle a été la défense de M. Tirard. On a trouvé étrange que M. de Freycinet ne fut point au banc des ministres!

A son tour le sénateur Barbey est venu revendiquer la responsabilité des dépêches adressées au commandant Fournier. Dans la première il ordonnait au commandant de débarquer les troupes empruntées au Sénégal, mais de s'opposer au débarquement des marins du « Sapé ».

Son équipage était fatigué par plus de vingt mois de station sur les côtes d'Afrique et sur le point de rentrer en France. La prudence commandait de ne pas faire descendre les hommes à terre. Sur 200 hommes il y en avait 50 qui étaient hors de service. C'est dans ces conditions, « d'accord avec le gouvernement tout entier », qu'on décida de ne pas demander un nouveau sacrifice à des hommes déjà si cruellement éprouvés. Le rôle du commandant Fournier devenait donc exclusivement maritime.

Le devoir d'un soldat, riposte M. Halgan, est de marcher du côté du canon.

Ce n'est pas au commandant Fournier, riposte M. Barbey, qu'il est nécessaire d'enlever son devoir.

Ce n'est pas lui que j'incrimine. M. Barbey se félicite d'avoir négocié avec le

roi Behanzin un traité qui devait rapporter, s'il eut été respecté, 500,000 francs de droits de douane. Pour la première fois le roi de Dahomey reconnaissait nos droits.

Le malheur est que le traité conclu par M. Barbey n'a pas été respecté plus que nos droits et qu'on attend encore les bénéfices douaniers! Le motif de ce revirement, d'après M. Barbey, provient des sollicitations extérieures qui ont influencé Behanzin.

A ces deux discours d'une insigne faiblesse et que l'évocation des circonstances atténuantes expliquait seule sans les justifier, M. Halgan a répliqué brièvement mais énergiquement. Chaque ministre essaye de rejeter la responsabilité sur son successeur. S'il y a eu de graves fautes commises, de regrettables conflits se sont produits entre les ministres du commerce, de la marine, de la guerre et le sous-secrétariat des colonies. L'honorable sénateur conclut à la nécessité d'une simple direction des colonies au ministère de la marine.

Telle a été la discussion. Pressés de partir en vacances, les sénateurs l'ont expédiée en deux heures. Le gouvernement a brillé par son absence.

222 voix ont voté les crédits du Dahomey, 249 ceux du Soudan.

Le rideau parlementaire tombe sur cette triste comédie. Il se lèvera le 17 mai.

INFORMATIONS

LE 1^{er} MAI

Les nouvelles reçues des départements et surtout des centres ouvriers en vue de la journée du 1^{er} mai, ne sont pas aussi pacifiques qu'on pourrait le croire.

Ce sont ces nouvelles qui ont motivé hier l'entrevue du préfet de police et du directeur de la Sûreté générale avec le président du Conseil.

Le *Gaulois* dément le bruit de la mobilisation du 2^e corps d'armée, mais la concentration de ce corps aurait lieu à Noyon (Oise) à la fin d'avril pour parer aux éventualités du 1^{er} mai à Paris.

En Allemagne, on prend des mesures préventives en vue du 1^{er} mai.

Des arrestations d'individus sans travail ou sans domicile sont opérées jour et nuit.

En Suisse, on expulse les anarchistes étrangers.

UNE TROUVAILLE

A Luxembourg, des employés de chemins de fer ont trouvé deux bombes pesant chacune 20 kilogrammes dans le train arrivant de Bruxelles.

UN MINISTRE AIMABLE

Le garde des sceaux vient de faire approuver par le Président de la République l'autorisation donnée au cardinal Richard, archevêque de Paris, de quitter son diocèse pour se rendre à Rome.

Quelle liberté!

PUBLICATIONS OBSCÈNES

Les journaux de Lyon publient un manifeste de la Ligue lyonnaise contre l'immoralité de la rue, demandant que les citoyens entreprennent une lutte énergique contre l'envahissement de la voie publique par les publications obscènes.

Cet appel est signé par le comité et par cinquante membres appartenant à toutes les conditions et à toutes les opinions, comprenant des sommités de l'administration, du commerce, de l'industrie, de la banque, du corps médical, des associations ouvrières et de secours mutuels.

SAUCISSONNIERS

On lit dans la *Croix de Reims* :

« Les ouvriers sans pain et sans ouvrage apprendront avec plaisir que la commission administrative de la *Ligue de la Libre-Pensée*, organise un banquet gras le jour du vendredi dit saint.

Le prix du banquet est fixé à 3 fr. 50 par personne.

On boira à l'extinction du cléricisme et de la religion, on blasphémera contre Dieu et contre les prêtres... et après cette levée de fourchettes de la *Libre-Pensée*, le peuple continuera à faire baptiser ses enfants, à les élever dans la foi catholique, à se marier à l'église (comme l'ont fait, du reste, les rédacteurs de l'*Eclair de l'Est* — libres-penseurs !!!), et tout le monde se dira : Ces libres-penseurs ne sont que de vulgaires... farceurs qui s'amuse à dépenser des... imbéciles.

RAVACHOL

L'affaire Ravachol est inscrite au rôle des assises pour l'audience du 26 avril et jours suivants.

C'est M. le conseiller Gués qui présidera les débats. Il aura pour assesseurs MM. Mercier, Berr et Poulhier.

Le procureur général Quesnay de Beaurépaire soutiendra l'accusation.

Au cours de l'un des interrogatoires, M. Athalin dit au farouche dynamiteur :

— Vous étiez toujours résolu à continuer à faire sauter des maisons?

— Non... Je n'en n'aurais plus fait sauter. Je me serais vengé autrement.

— Comment?

— J'aurais guetté et suivi dans la rue le magistrat dont j'avais à tirer vengeance, et, lorsque le moment propice se serait présenté, je lui aurais plongé mon poignard dans le cœur...

Curieusement, M. Athalin posa alors cette question à Ravachol :

— Et sur qui aviez-vous décidé de commencer à expérimenter votre nouveau procédé?

Le dynamiteur, regardant bien en face M. Athalin, répondit avec brusquerie :

— Précisément sur vous, M. le juge d'instruction.

M. Athalin jugea alors à propos de revenir aux faits de la cause, comme on dit au Palais.

L'ANARCHISTE MATHIEU

Plusieurs journaux annoncent qu'une ordonnance de non-lieu est rendue en faveur de l'anarchiste Gustave Mathieu. L'instruction

aurait reconnu que Mathieu n'a participé à aucun des récents attentats à la dynamite.

Un abonné du *Figaro* posait avant-hier cette question :

« Pourquoi appelle-t-on le garde des sceaux la Belle Fatma? »

Voici la réponse que le *Figaro* a reçue :

« Le *Nouvelliste de Rouen*, bien placé pour le savoir, racontait tout récemment que c'était parce que la Belle Fatma, la vraie, celle qui fit jadis courir tout Paris à la foire de Neuilly, se trouvant en exhibition à Rouen, pendant la foire Saint-Romain, M. Ricard, alors maire de la ville et, par conséquent, personnage déjà en vogue, ne pouvait se lasser d'aller l'admirer. Il ne sortait pas, paraît-il, de sa baraque.

On commença par dire : « L'admirateur de la Belle Fatma », « l'Ami de la Belle Fatma », puis, enfin, on en vint à dire : « la Belle Fatma », tout court.

D'autres prétendent que ce n'est pas seulement parce qu'il allait la voir, que c'est surtout parce qu'ils se ressemblaient, lui et elle, et que lui en paraissait trop triomphalement convaincu. Mais ceux-là, c'est les mauvaises langues, comme on dit dans la rue Grand-Pont.

« UN ROUENNAIS. »

EXPLOSION A L'ÉCOLE DE MÉDECINE

Hier, vers deux heures, une formidable explosion s'est produite au laboratoire de l'École de Médecine.

Tout a été brisé dans le laboratoire, ainsi que les vitres des maisons voisines.

Un interne, M. Marion, qui faisait des expériences, a été si grièvement blessé qu'on a dû lui faire subir immédiatement l'amputation du bras droit.

Les dégâts sont considérables.

L'explosion a été causée par une imprudence dans les manipulations.

ITALIE. — On écrit de Rome que le ministère prépare une loi pour s'emparer définitivement des biens des paroisses.

Ces biens seraient convertis en rente de l'Etat et on attribuerait aux curés un revenu de 1,000 à 1,200 fr. Les revenus de beaucoup de paroisses, surtout des campagnes, n'atteignant pas ce chiffre, les finances de l'Etat y perdraient, mais le gouvernement encourrait volontiers cette perte, en vue du pouvoir que cette loi lui donnerait sur les 22,000 curés d'Italie, lesquels, de cette manière, deviendraient des employés de l'Etat, qui pourrait leur suspendre leur traitement à son gré.

NOUVELLES MILITAIRES

LE TARIF RÉDUIT POUR LES OFFICIERS

Pour éviter aux officiers les démarches désagréables auprès des Compagnies de chemins de fer que leur eût imposées la note ministérielle du 27 février dernier, relative à la concession du tarif réduit pour leurs familles, le ministre de la guerre vient de décider que les demandes de réduction du tarif devront lui être adres-

sées directement à son cabinet par les chefs de corps de service. C'est le ministre qui fera connaître directement la suite qui pourra leur être donnée.

A SAINT-CYR

Saint-Cyr compte, dans les rangs de nos futurs officiers, cinq élèves étrangers admis en 1890, et trois élèves étrangers admis en 1891.

Au dernier classement des anciens, le jeune Annamite Chan (do Hun) a obtenu le n° 114 bis, sur 454 Saint-Cyriens. Ses camarades sont MM. Jecker, Suisse; Oüm, Cambodgien; Negrepointe, Hellène; Saïd, Egyptien.

En première année, la promotion comprend le fils du prince de Monaco, le Persan Faramarz et l'Américain Charve.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

ELECTIONS MUNICIPALES

1^{er} mai 1892

L'arrêté préfectoral concernant le renouvellement intégral des Conseils municipaux a été placardé hier.

En voici un extrait donnant les principaux articles :

Art. 1^{er}. — Il sera procédé, le dimanche 1^{er} mai 1892, dans toutes les communes du département de Maine-et-Loire, au renouvellement intégral des Conseils municipaux.

Art. 3. — Les opérations électorales auront lieu suivant les formes déterminées par la loi du 5 avril 1884.

L'assemblée des électeurs se réunira dans le local de la Mairie de la commune, à moins d'autorisation spéciale.

Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Il sera ouvert à 7 heures du matin et clos à 5 heures du soir. Le dépouillement suivra immédiatement.

Art. 5. — Afin de faciliter aux électeurs l'accès du scrutin, des arrêtés préfectoraux pourront, s'il y a lieu, autoriser, sur la demande de MM. les maires, l'établissement de bureaux de vote. Ces bureaux seront présidés par le maire, les adjoints, dans l'ordre de leur nomination, et par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Les arrêtés pris pour cet objet devront être publiés dix jours au moins avant l'élection.

Art. 7. — Il sera délivré à chaque électeur une carte électorale. Cette carte indiquera le lieu où doit siéger le bureau où il devra voter.

Art. 8. — Nul n'est élu au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés; 2° un nombre de

suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre des votants.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

Art. 9. — Dans le cas où il y aurait lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin, l'assemblée électorale se réunira de nouveau le dimanche suivant 8 Mai. Les Maires des communes intéressées feront à cet effet les publications nécessaires.

La température a subi la nuit dernière un abaissement considérable. Ce matin, le thermomètre était descendu à 3 degrés au-dessus de zéro.

Le ciel se couvre de nuages; le baromètre est à 732.

Par décision ministérielle :

M. le général de division Peaucellier, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, membre du comité technique du génie, a été désigné pour inspecter, cette année, les troupes, services et établissements du génie dans les 9^e, 10^e et 11^e corps d'armée;

M. le général de division Faugeton (Emile), commandant la place de Lyon et le département du Rhône, a été désigné pour inspecter, cette année, les troupes, services et établissements du génie dans les 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée.

ASSEMBLÉE DES LILAS

L'assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, dite des Lilas, se tiendra le dimanche 24 avril.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

CONCOURS HIPPIQUE DE MAINE-ET-LOIRE

Le Concours hippique de Maine-et-Loire aura lieu, comme les années précédentes, à Angers, les samedi, dimanche et lundi de la Pentecôte, 4, 5 et 6 juin 1892.

BULLETIN THÉÂTRAL. — M. Brun, le second ténor dont on avait annoncé l'engagement pour la saison prochaine, ne s'est définitivement pas entendu avec M. Guillon. Nous le regrettons très vivement, car M. Brun est un artiste de valeur, très aimé du public. M. Brun va chanter, pendant six semaines, à Tours. Nous lui souhaitons bon succès.

ANGERS. — Accident à la cible. — Chaque année, l'autorité militaire fait détruire toutes les balles qui n'ont pu servir, par les soins de l'artillerie. Cette opération se fait à l'aide d'instruments spéciaux, dans lesquels partent

à la fois un grand nombre de projectiles.

L'année dernière, nos pontonniers ont détruit, de cette façon, plus d'un million de balles, sans qu'aucun accident se produisit.

Cette année, le nombre des projectiles à faire partir n'était que de 16,000. Etant donnée cette petite quantité, on pouvait espérer que les choses se passeraient comme l'an dernier. Il n'en a pas été ainsi.

Mardi, dans l'après-midi, des pontonniers se livraient à ce travail dans le champ de tir situé près de l'étang Saint-Nicolas.

Tout à coup deux des soldats tombèrent à la renverse en poussant des cris. On s'empressa de les relever et on constata qu'ils avaient le visage fortement brûlé par la poudre.

Il paraît qu'un baril rempli de poudre aurait éclaté, dit le *Patriote*. L'un des pontonniers serait resté sans connaissance. L'autre, atrocement brûlé aux bras et à la figure, serait allé se jeter dans l'étang Saint-Nicolas, d'où ses camarades l'auraient retiré. Ces malheureux poussaient des cris déchirants. L'explosion a été tellement violente que plus de dix mille étuis ont été projetés en tous sens. Le chemin de la cible en était semé.

L'explosion de la place Cupif. — De nouveaux témoins ont été entendus mardi, notamment M. Girel, entrepreneur, rue de la Préfecture. Le parquet est, paraît-il, absolument convaincu de la culpabilité de la bande Chevry et Daumas. Il ne resterait plus qu'à obtenir des aveux. Si l'opinion des magistrats est justifiée par les événements, il ne s'agirait plus d'un exploit commis par les anarchistes, mais d'une vengeance particulière, probablement dirigée contre le brigadier Davy.

Trois nouvelles arrestations ont été opérées lundi soir. Un mandat d'amener a été mis à exécution contre le nommé Laballe qui avait déjà été arrêté, puis relâché. Les noms des deux autres individus arrêtés nous sont inconnus. Ces trois nouveaux prisonniers complèteraient la bande Chevry et Daumas dont la culpabilité ne ferait plus aucun doute pour les magistrats. Malheureusement, les aveux et les preuves matérielles manquent. Ces jours derniers, une déposition importante aurait été reçue : un brave homme serait venu spontanément déclarer que le soir de l'explosion, il aurait entendu la maîtresse de Chevry dire ces mots : « Va te constituer prisonnier, nous te vengerons ! » Or, à ce moment, il y aurait eu avec eux le nommé Daumas et sa maîtresse.

(Patriote.)

LA FOIRE D'AVRIL A ANGERS

On dit que les pâturages de la Normandie sont magnifiques; ils promettent déjà une abondante récolte de fourrages. C'est sans doute ce qui a déterminé les gros marchands et les herbagers de cette région à revenir en foule sur Angers pour la foire d'avril. Déjà, en mars,

ils avaient enlevé, à prix d'argent, quantité de bestiaux sur notre place.

Cette fois, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, ils ont opéré une véritable razzia. Dès la veille, ils étaient descendus dans les hôtels voisins de la place Larochehoucauld-Liancourt, et se sont mis en quête de bêtes à cornes.

A la première heure, mardi matin, ils étaient sur le marché et achetaient les animaux par bande nombreuses. En quelques heures, la place, pourtant bien approvisionnée, a été dégarnie. Aussi une hausse sensible s'est rapidement manifestée, particulièrement sur les bœufs, et l'on a constaté une augmentation de 20 à 25 fr. par paire.

On cite même des cultivateurs qui, ayant acheté pour leur compte personnel, ont trouvé presque aussitôt après un bénéfice de 40 à 50 fr. sur deux bœufs.

La vente était également active sur les vaches et sur les veaux : ceux-ci valaient facilement 0,10 le kilog. plus cher qu'à la foire de mars.

Le temps superbe dont nous jouissons depuis quinze jours a fait le succès de la journée d'avant-hier.

Une grande activité régnait au marché aux chevaux.

Les bêtes de travail, qui formaient le plus grand nombre des animaux amenés, se sont bien vendues.

Il en a été de même pour les cochons de lait, mais les porcs de moyenne taille subissaient une baisse considérable. En ce moment on les retire des pâturages et la nourriture qui leur convient manque. Dans quelques mois, ils reprendront de la valeur avec la venue des pommes de terre.

Les porcs bons pour la boucherie n'ont pas été atteints par cette diminution; on les livrait aux prix ordinaires.

LE DRAME DE JUMELLES

Nous avons donné, il y a quelques jours, quelques détails sur l'acte épouvantable commis par la femme Delaunay, domiciliée au Lion-d'Or, commune de Jumelles. Comme cette affaire aura très probablement son dénouement en Cour d'assises, voici de nouveaux détails extraits du rapport de la gendarmerie.

Vendredi dernier, vers quatre heures du matin, M. Delaunay sortit de chez lui laissant au lit sa femme et ses trois enfants, dont le plus âgé a cinq ans et le plus jeune sept mois.

Lorsqu'il rentra il était à peu près cinq heures, il trouva sa femme la figure ensanglantée, la gorge ouverte et toujours couchée. Les trois enfants, également couchés, portaient, eux aussi, de larges blessures et baignaient dans leur sang.

M. Delaunay fit appeler en toute hâte le docteur Chaillou qui prodigua ses soins aux blessés.

Mais non, il se trompait. Armande ne savait rien de son passé; si elle avait seulement un soupçon, elle ne serait pas près de lui; la fille de M. Maruel, indignée, montrerait la porte au fils de...

Ah! c'était ce nom-là qu'on ne devait jamais savoir.

Armande, de son côté, se disait : — Je ne peux plus reculer, je vais faire les avances. Voilà qui est curieux! Mais aussi, comment faire? Je l'aime, cela est certain; j'ai voulu me le cacher longtemps à moi-même; mais du jour où je l'ai vu, le jour où il a sauvé mon grand-père, mon cœur n'a plus battu que pour lui.

« Mon Dieu, s'il ne m'aimait pas, s'il était réellement indifférent, s'il en aimait une autre... »

Et elle ajoutait : — Il faut qu'il m'aime. Ils causaient ainsi en eux-mêmes, dans le silence.

Or, comme ce silence ne pouvait pas toujours durer, Armande se décida à le rompre.

— Monsieur André, dit-elle, voici cinq mois, si je ne me trompe, que vous êtes à l'usine.

— Oui, mademoiselle.

— Je remarque que, depuis ces cinq mois,

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

IV — A LA FORGE

(Suite)

M^{lle} Armande voulut absolument présenter ses compliments au jeune homme, pour la façon héroïque dont il avait échappé aux embûches des ouvriers.

André Rémy cherchait autant que possible à éviter la jeune fille, mais il ne pouvait pas toujours y parvenir; car, de son côté, Armande manœuvrait pour se trouver en face de lui.

Ce grand jeune homme, si beau, si fort et si réservé, l'attirait malgré elle.

Son amour-propre de femme et de femme jolie était un peu froissé de voir l'associé de son grand-père la fuir au lieu de la rechercher. Et pourtant, elle avait saisi des regards de M. André arrêtés sur elle, et ces regards n'étaient pas indifférents; ils l'avaient, au contraire,

caressée et remuée Joucement.

Était-ce un excès de timidité qui éloignait ce garçon? Ce n'était pas probable.

Elle en était là de ses suppositions, lorsque André Rémy entra au salon.

Elle alla vivement au-devant de lui, et lui tendit la main.

— Monsieur, dit-elle, je vous demande pardon de vous avoir enlevé pour un instant à vos sérieuses occupations, mais les convenances seules m'ont empêché d'aller vous trouver pour vous remercier de tout ce que vous faites pour mon père et pour moi.

Elle appuya sur ces derniers mots.

Le jeune homme prit la main qui lui était offerte, la pressa légèrement, puis la laissa retomber en disant :

— En vérité, mademoiselle, je suis confus de l'intérêt que vous me portez; ce qui est arrivé ne vaut pas la peine qu'on y prenne tant d'attention.

Armande prit un ton sérieux.

— Monsieur André, dit-elle, quoique l'émotion que j'ai ressentie, au récit de ce complot dont vous avez failli être victime, soit sincère, je dois vous avouer qu'en vous priant de venir ici, il y avait en moi un peu de... curiosité.

— Je ne comprends pas très bien, mademoiselle.

— Asseyez-vous là, en face de moi, c'est cela, et causons. Le voulez-vous?

— C'est un bonheur précieux pour moi.

— J'hésite dans mes expressions, car ce que j'ai à vous dire est assez difficile.

— Ce ne sont plus des compliments?

— Peut-être, mais je ne suis pas comme le poète qui disait :

Ce que je sais le mieux, c'est le commencement...

c'est le début qui m'embarrasse.

— Si je pouvais vous aider?...

— Il faudrait pour cela deviner ma pensée.

— Et si je la devinais, je n'aurais pas besoin de vous entendre.

— Précisément.

Il y eut un moment de silence.

André Rémy était, au fond, très inquiet.

Il pensait que M. Maruel avait pu faire des recherches et qu'il avait pu découvrir son véritable nom. S'il en était ainsi, il n'avait plus qu'à faire ses adieux et partir.

Partir! c'était abandonner son œuvre, c'était aussi ne plus voir cette belle jeune fille, qui était là devant lui et qui l'aimait, oh! il le sentait bien.

La coupable, malgré une faiblesse extrême, déclara qu'elle était seule avec ses enfants, lorsque, subitement, l'idée lui vint de tuer ses enfants et de se suicider après.

On croit que M^{me} Delanay, qui semblait beaucoup affectionner ses enfants avant le crime, a agi dans un accès d'aliénation mentale. Une enquête a été aussitôt ouverte par le parquet de Baugé, lequel a fait transporter les enfants dans la famille du mari, et la femme à l'hospice de cette ville, en attendant son internement à la maison d'arrêt.

Cette mère dénaturée est née à Blou et est âgée de vingt-huit ans.

Ce drame a causé dans la commune une indignation très grande et, si l'on ne croyait pas que la misérable mère n'avait pas sa raison, on lui ferait certainement un mauvais parti à la première occasion. (Petit Courrier.)

UN INTRÉPIDE MARCHEUR

Vendredi dernier, un jeune lieutenant du 116^e de ligne a parcouru à pied la distance, aller et retour, du camp du Ruchard à Châtellerauld, soit 106 kilomètres. Voici l'itinéraire :

Parti à 4 heures du matin du Ruchard ; arrivée à Châtellerauld à 11 h. 30 ; déjeuner à 1 heure ; visite à la Manufacture à 3 heures. Départ de Châtellerauld à 3 h. 40 ; arrivée au Ruchard à minuit huit.

Au retour, 33 minutes ont été affectées au dîner.

La vitesse a été, à l'aller, de 7 kilomètres à l'heure et, au retour, de 6 kil. 600.

L'officier qui a accompli ce tour de force est coutumier du fait : il est arrivé à parcourir 12 et même 13 kilomètres au pas gymnastique.

CHATEAU-GONTIER. — Samedi, vers 8 h. 38, arrivait, en gare de Château-Gontier, le train 119, venant de Laval. A ce moment, le nommé Hays Alphonse, élève facteur-mixte, âgé d'environ 30 ans, traversait la voie ; revenant de la petite vitesse pour faire son service à l'arrivée du dit train en gare, un wagon lui masquait la voie et il n'aperçut pas le train qui venait sur lui à une grande vitesse, la locomotive le tamponna et le malheureux employé tomba sur la voie. Chose horrible, le train tout entier lui passa sur les jambes qui ont été complètement broyées au-dessus du genou. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, l'employé Hays expira au bout de dix minutes.

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 21 avril 1892, à une heure après midi. On peut, dès maintenant, voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement ; et les personnes charitables qui ont l'intention d'offrir quelques lots sont priées de les envoyer

vous avez esquivé plusieurs de nos invitations et que, par un motif que je ne dois pas chercher à pénétrer, vous semblez fuir la société. Je mon grand-père et la mienne.

André Rémy parut surpris.

— Moi, mademoiselle, dit-elle, vous fuir, moi qui, au contraire, ressens en ce moment même et si vivement, l'honneur que vous voulez bien me faire ? Oh ! vous ne le pensez pas.

Armande un peu interdite répliqua :

— Mais comment expliquer votre réserve à notre égard ?

— Ma réserve ?... Mes occupations...

— Justement, ces occupations que vous avez demandées vous-même, ce service immense que vous avez rendu à notre maison en apportant de l'argent et du travail, voilà ce qui trouble mon grand-père et moi-même.

— C'est cependant bien naturel.

— Non. Mon bon grand-père m'a raconté ce que vous lui avez dit à cet égard. Certes, je suis la première à croire que la mort si malheureuse de mes parents a pu vous toucher, que la situation dans laquelle ces événements nous ont placés a dû vous émouvoir ; mais soyez franc, monsieur André, ce n'était pas assez pour qu'un inconnu, un étranger, com-

le plus tôt possible. Tous les objets sont reçus avec la plus grande reconnaissance.

BOURSE DE PARIS

Du 13 Avril 1892

3 0/0	96 50
3 0/0 nouveau	96 85
3 0/0 amortissable	97 70
4 1/2	105 70

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 avril 1892.

La fermeté du marché s'affirme encore malgré les nouvelles pessimistes qui tendent surtout à déprécier les fonds Russes, car elles visent l'état économique de la Russie et des déplacements de généraux russes. Le 3 0/0 ancien reste ferme à 96.92 ; le nouveau à 96.95 et le 4 1/2 à 105.72.

La Rente Italienne cote 89 37. L'Extérieure, par suite du rachat du découvert, monte à 60 francs. Le 3 0/0 Portugais se maintient très ferme à 26 3/4. On sait de bonne source que c'est sur l'invitation des comités que le gouvernement portugais a décidé l'envoi d'un délégué à Paris.

La faiblesse du Rouble et des Fonds Russes semble motivée par l'émission d'un emprunt intérieur de 75 millions de roubles.

L'action de la Banque de France est très ferme à 4,115. Le Crédit Foncier cote 1,185 et la Banque de Paris est en progrès marqué à 625. Le Crédit Lyonnais s'échange à 735. La Société Générale est en passe de regagner son coupon à 466.50. L'action Immobilière de France est recherchée au comptant à 460.

Les Chemins Economiques valent 406 50.

Informations financières. — La Société agricole et viticole de Guyan et la Teste au capital de 500,000 fr. met en souscription 4,000 obligations 6 0/0 jouissance du 1^{er} avril 1892 remboursables à 300 fr. en 25 années par voie de tirage au sort. Le paiement des coupons semestriels se fera le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année à raison de 7.50 soit 15 fr. par an. Le prix d'émission est de 250 fr. Les souscriptions sont reçues au siège de la Société, 78, rue Lafayette, et chez ses correspondants dans les départements.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Cavalcade à Thouars

Le lundi 18 avril 1892

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Cavalcade qui aura lieu à Thouars, le lundi 18 avril 1892, les mesures suivantes seront prises pour assurer le transport des voyageurs :

1^o Le train n° 372 partant de Thouars à 9 heures 56 du soir, s'arrêtera exceptionnellement, le lundi 18 avril 1892, à Pas-le-Jeu, à 10 heures 9 du soir, pour y laisser des voyageurs ;

2^o Le train n° 391, partant de Thouars à 10 heures 33 du soir, s'arrêtera exceptionnellement, le dit jour, à Coulonges-Thouarsais à 10 heures 51 du soir, à l'arrêt de Luché-Thouarsais à 10 heures 58 du soir et à Noitierre à

ment dirai-je ? un indifférent vint à notre secours. La générosité a des limites, et vous deviez avoir, pour risquer votre fortune, un autre mobile que j'ignore, puisque vous le cachez.

André Rémy sourit à cette tirade et répondit :

— Je serais désolé, mademoiselle, de laisser dans votre esprit quelque chose qui pût vous encourager à ce sentiment de curiosité dont vous vous accusez tout à l'heure. Je vous assure que rien, absolument rien qui ne puisse se dire m'a attiré ici. En plus de ce que vous venez de répéter, il y a bien quelque chose... — Ah ! voyez-vous ?...

— Certes, vos malheurs ont été pour beaucoup, mais avant de vous connaître j'aurais pu tourner mes vues d'un autre côté.

M^{me} Armande rougit légèrement, mais n'interrompit pas.

— Oui, continua André Rémy, je suis venu, attiré par le docteur ; mais lorsque j'ai connu et apprécié l'homme excellent qui est votre aïeul, je me suis juré que je mettrais à sa disposition, — mieux que cela, à son service tout ce dont j'étais capable.

— C'est très bien cela, fit Armande un peu

11 heures 6 du soir, pour y laisser des voyageurs ;

3^o Des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation, à la même date, au départ de Thouars pour Parthenay et Saumur (Etat).

Ces trains suivront les itinéraires ci-après :

Entre Thouars et Parthenay

THOUARS	départ	10 26
St-Jean-de-Thouars	arrivée	10 37
Saint Varent	—	10 48
Airvault (Ville) (halte)	—	11 4
AIRVAULT (Gare)	—	11 11
St-Loup-sur-Thouet	—	11 21
Gourgé	—	11 34
PARTHENAY	—	11 50

Entre Thouars et Saumur (Etat)

THOUARS	départ	10 46
Brion-sur-Thouet	arrivée	10 57
Lernay (halte)	—	11 5
MONTREUIL-BELLAY	—	11 17
Brézé-St-Cyr en-Bourg	—	11 37
Chacé-Varrains	—	11 46
SAUMUR (Etat)	—	minuit

CAEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avril 1892

Voyage dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours. — Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 francs 50.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Avis. — Ces billets doivent être demandés au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVRIL 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Pau, Biarritz, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours,

désappointée ; et c'est tout ?

— N'est-ce pas déjà quelque chose ?

— Ah ! si, je vous dois mille remerciements. Mais pardonnez-moi si je reviens toujours à ma première pensée ; tout cela n'explique pas pourquoi, lorsque nous vous offrons toute grande notre gratitude et notre amitié, vous prenez soin de nous éviter.

— Je vois M. Martel chaque jour.

— Sans doute. Mais vous pourriez vivre absolument avec nous ; grand-père vous a proposé de partager nos repas et d'être de la famille.

André Rémy se leva à cette demande presque directe et fit le tour du salon, en proie à une émotion visible.

Armande se leva à son tour.

Il s'arrêta devant elle et la regarda si singulièrement qu'elle baissa les yeux.

Dans ce regard, empreint d'une douleur inconnue, elle avait vu briller une larme.

— C'est impossible, murmura-t-il.

Alors elle dit :

— Pourquoi ne seriez-vous pas mon frère ?

Il hésita encore.

— Même cela, non, non, il ne le fait pas !...

Et, laissant la jeune fille stupéfaite, il sortit rapidement du salon. (A suivre.)

notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

MARCHÉS

SABLÉ, 11 avril

Froment, l'hect., 19 fr. — Orge, 9.75. — Avoine hiver, 8.75. — Beurre, le 1/2 kil., 1 65. — Poules, la couple, 6.25. — Poulets, 3 à 4.50. — Canards, 4 fr. — Œufs (la douzaine), 60 à 65. — Pommes de terre (l'hectolitre), 3.75.

POITIERS, 9 avril

Froment, de 19 50 à 20 fr. les 80 kil. — Seigle, 13 50 à 14 fr. — Orge et baillarge, 9 50 à 10 50. — Avoine, 7 à 7 25 les 50 kilog. — Farine de consommation (cylindre), 52 à 54 fr. les 157 kilog. nets ; de meule, 50 50 à 51 fr. — Foin de bonne qualité y compris les droits d'octroi, 50 fr. les 500 kilog. Paille de froment, 24 fr., tous droits compris.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers.	de 19 20 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Saumur.	de 19 20 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Cholet.	de 19 20 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Baugé.	de 19 50 à 20 00	de 8 25 à 8 50
Segré.	de 19 50 à 20 00	de 9 00 à 9 25
Beaupréau.	de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Montfaucon.	de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Montrevault.	de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Chemillé.	de 19 50 à 19 50	de 9 00 à 9 25
Champtoceaux.	de 19 50 à 19 50	de 8 50 à 8 80
St-Florent-le-Vieil.	de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Vihiers.	de 19 25 à 19 50	de 8 50 à 8 80
Brissac.	de 19 25 à 19 25	de 8 00 à 8 25
Chalonnais.	de 19 25 à 19 25	de 8 00 à 8 25
Doué.	de 19 25 à 19 25	de 8 00 à 8 50

Nantes, blés d'Amérique, de 24 25 à 24 50 les 100 kilos. Nantes, bons blés français, de 24 25 à 24 50 les 100 kil.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 103, RUE RICHELIEU, PARIS.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Paques

Œufs can lis et décorés. Œufs chocolat unis et décorés. Articles de luxe. Paniers garnis, Porcelaine. Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1^{er} choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
qui SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
L'AURIFICATION

DEUX : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. St L. 9, Rue Frong (Père Honceau), PARIS.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Poignant

Par jugement du 12 avril 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte au 31 mai 1891, le sieur Poignant, marchand d'articles de Paris, Bazar Parisien, à Saumur.

M. Chapin a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau syndic.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite des sieurs Poignant et Lège et de la faillite Poignant, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 20 avril 1892, à 1 heure, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 303 du Code de commerce, à défaut de comparution et d'affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défendants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(293) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Beauclair

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Beauclair, serrurier à Varennes-sur-Loire, sont invités à se réunir, le lundi 23 avril 1892, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil au Tribunal, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(294) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e BRAC, notaire.

ADJUDICATION

Le Dimanche 15 mai 1892, à 1 heure,

En l'étude de M^e BRAC,

DE LA MAISON

ET DÉPENDANCES

Avec jardin, au Petit-Puy,

Grande route de Foitevrault,

Dépendant de la succession de M^{me} AVRILLON.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le vendredi 22 avril 1892, à 1 heure.

En l'étude de M^e LE BARON,

UN

FONDS DE COMMERCE d'Horticulteur, Jardinier, Fleuriste

Exploité par M. BAUDRIER, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 49, et rue Fardeau, n° 10.

Entrée en jouissance immédiate

Mise à prix pouvant être abaissée: 3,000 fr.

S'adresser:

Pour visiter, sur les lieux;

Pour tous renseignements, à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1° DEUX CHAMBRES hautes et un petit jardin.

2° UN PAVILLON, composé de cave, chaussée, une chambre au 1^{er}, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3° UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé iraspasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Fouchard.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

M. BOISNIER a l'honneur de prévenir qu'il ne payera pas les dettes contractées par sa femme, née JOSÉPHINE PELOU.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Gérard, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN DE CHAUSSURES

Situé 6, rue du Puits-Neuf, exploité par M^{me} NICOLAS.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

A LOUER

MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M^{me} V^e NANCEUX, quai de Limoges, n° 66.

ON DEMANDE un bon valet de chambre pas trop jeune.

S'adresser, 30, quai de Limoges.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE
Maison avec beau Jardin
Situés rue Saint-Lazare, 32.
S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer
Rue Duplessis-Mornay
En face chez les Frères.

A CÉDER

DE SUITE

Un Atelier de Serrurerie
Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication d'**Oeufs de Pâques** en chocolat préparés par lui-même. Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis, dépourvu de tout verni, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour Oeufs de Pâques
Spécialité de Dragées faites à la main.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié —————	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	» 80	1 ^{re} qualité, —	2.60
Bougie à trous.....	1. »	Bon mélange —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil....	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Maire de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,